

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 02 septembre 2024



Yves TERLAT, Maire

EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
ARRETES DU MAIRE

N°258/2024  
ARRETE PORTANT RESTRICTION  
DE CIRCULATION

- Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
  - Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
  - Compte tenu de la livraison de sel de déneigement organisé le 05 septembre 2024 aux ateliers municipaux à ANNAY qui nécessitera le stationnement d'un poids lourd et des opérations de manutention à l'aide d'un tractopelle.
  - Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1<sup>er</sup> :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées le 05 septembre 2024 de 8h à 16h30 au niveau de la rue Louis Morel.

Article 2 :

La circulation des véhicules et cycles sera interdite au niveau de la rue Louis Morel, à partir de l'intersection avec la rue Marcel Legros jusqu'à l'intersection avec la rue Charles Ramond.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
  - Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire  
Yves TERLAT

